

# La conformité des banques islamiques avec les exigences de divulgation des normes IFRS et AAOIFI

*Hana AJILI*

*Pr. Abdelfettah BOURI*

*Laboratoire gouvernance, finance et comptabilité*

*Université de Sfax-Tunisie*

## **Résumé**

Ce papier a pour objectif de mesurer la conformité de banques islamiques avec les exigences de divulgation prévus par les normes IFRS et AAOIFI. Le papier est basé sur un échantillon de 39 banques islamique dans les six pays de golf durant la période 2010-2014. En utilisant un indice de divulgation non pondérée pour mesurer le niveau de conformité avec les exigences comptables, les résultats empiriques montrent que le niveau moyen global de la conformité des banques islamiques est de 73,4%. Les résultats indiquent aussi que le niveau de conformité avec les normes IFRS est plus élevé que le niveau de conformité avec les normes AAOIFI.

## 1. Introduction

Le développement récent des banques islamiques dans le monde a accéléré la demande sur la transparence, la fiabilité et la comparabilité de leurs états financiers. Par conséquent, il existe un besoin croissant pour la régulation de comptabilité et ce particulièrement sur les pratiques de divulgation. Depuis 1991, l'organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI) a été établie à Bahreïn pour développer et diffuser des normes de comptabilité et d'audit applicables aux institutions financières islamiques. À l'heure actuelle, alors qu'un nombre croissant d'institutions financières islamiques dans de nombreux pays utilisent les normes comptables islamiques, l'organisation de l'AAOIFI n'a pas le pouvoir de forcer les banques islamiques à mettre en œuvre ses normes.

Plusieurs études antérieures ont été examinées la conformité avec les exigences de divulgation dans le contexte conventionnel (Glaum et Street, 2003; Al-Shammari et al, 2008; Juhmani, 2012; Demir et Bahadir, 2014). Toutefois, il existe quelques études qui ont examiné l'application des normes comptables par les banques islamiques (Vinnicombe 2010; Sarea, 2012; Sarea et Hanefah, 2013). Ces recherches ont examiné la conformité des banques islamiques avec les normes de l'AAOIFI dans un seul pays qui est le Bahreïn. Cette recherche va utiliser un échantillon plus large, y compris les banques islamiques dans les six pays du Golfe dans la mesure où la finance islamique dans cette région a connu une croissance exponentielle au cours des dernières années. L'examen des rapports annuels des banques de l'échantillon montre que les états financiers des banques islamiques à Bahreïn, Oman et Qatar ont été préparés conformément aux normes comptables émises par l'AAOIFI mais les banques islamiques en Arabie Saoudite, le Koweït, et UAE utilisent les normes IFRS. Par conséquent, il est important de comprendre la comparabilité des rapports qui utilisent les normes IFRS et ceux qui appliquent les normes de l'AAOIFI dans le cas des banques islamiques. Le but de ce papier est de mesurer et de comparer le niveau de conformité avec les exigences de divulgation prévues par les IFRS et l'AAOIFI dans les banques islamiques des pays du Golf. Ainsi, deux indices de conformité sont développés pour mesurer la conformité de 39 banques islamiques avec les exigences de divulgation comptable prévus par l'AAOIFI et les IFRS au cours de la période 2010-2014.

Le reste de ce papier est organisé comme suit. La deuxième section donne un aperçu sur le système bancaire islamique. La section 3 présente une revue de la littérature sur la conformité

avec les normes comptables IFRS et AAOIFI. La section 4 développe la méthodologie utilisée. La section 5 présente les résultats de l'étude et la section finale conclue le papier.

**Mots clés:** banques islamiques, conformité, divulgation comptable, IFRS, AAOIFI.

## **2. Un aperçu sur le système bancaire islamique**

La finance islamique a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies surtout avec la crise financière mondiale quand il s'est rendu compte que les banques islamiques ont mieux résisté aux chocs. À la fin de 2011, le secteur bancaire islamique est évalué à environ de 1.3 trillions de dollars en termes d'actifs. Les actifs bancaires islamiques représentaient 83,4% de l'ensemble des actifs islamiques.

Alors que le système financier conventionnel se concentre principalement sur les aspects économiques et financiers des opérations, le système islamique met également l'accent sur les dimensions éthiques, morales, sociales et religieuses, de promouvoir l'égalité et l'équité pour le bien de la société dans son ensemble. L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) a défini la BI comme «une institution financière dont les statuts, règles et procédures indiquent expressément son attachement aux principes de la chari'a islamique et à l'interdiction de la réception et le paiement des intérêts sur l'un de ses opérations ». En plus, selon les musulmans ne sont pas autorisés à investir dans les entreprises considérées comme non-halal ou interdites par l'Islam, telles que la vente d'alcool, les jeux et la prostitution. En plus, Gharar (incertitude et risque) n'est pas autorisé, et les termes du contrat doivent être bien défini et sans ambiguïté. Un autre principe c'est le paiement de la Zakat. La Zakat est l'instrument le plus important pour la redistribution des richesses. Elle constitue l'un des cinq principes de base de l'islam. Le montant généralement accepté de la Zakat est un quarantième (2,5 pour cent) de l'évaluation des actifs détenus pour une année complète (après une petite exclusion initiale, Nisab), dont le but est de transférer les revenus des riches aux pauvres (Hassan et Lewis, 2007). Elle est imposée comme une taxe sur les musulmans suffisamment riches pour financer huit causes, y compris l'assistance aux pauvres et l'émancipation des esclaves. Les économistes musulmans croient que la Zakat peut être un moyen efficace contre la pauvreté et l'inégalité dans la mesure où elle permet de modérer les écarts sociaux dans la société islamique, et permettre aux pauvres de mener une vie normale, spirituelle et matérielle dans la dignité et le contentement. En raison de ses significations religieuses, ils insistent pour que la Zakat soit payée volontairement. Par conséquent, dans les pays où la Zakat ne sont pas collectées par l'Etat, chaque banque ou une institution financière islamique doit mettre en

place un fonds de la Zakat pour la collecte des fonds et de les distribuer exclusivement aux pauvres directement ou par l'intermédiaire d'autres institutions religieuses. Cette taxe religieuse est appliquée au capital initial de la banque, sur les réserves et sur les bénéfices. Plusieurs principes de base devraient donc, guider la conduite des affaires financières islamiques: le partage des risques, la matérialité d'une opération financière, pas d'exploitation et aucun financement des activités pécheresses comme la production de boissons alcoolisées. En se basant sur ces principes, les produits financiers islamiques ne sont pas similaires à ceux conventionnels.

Plusieurs chercheurs en finance islamique indiquent qu'il existe deux types de produits financiers islamiques : les produits à revenu fixe qui sont basés sur le principe du coût plus marge et ceux à rendement variable ou participatifs qui sont basés sur le principe de partage des pertes et profits. Dans la pratique, les défenseurs des BI prévoient que la participation au capital est l'alternative la plus souhaitable de la finance islamique. Pour les produits non-participative qui sont parfois dénommé modes de financement fondés sur le commerce, ils sont acceptables seulement comme une mesure provisoire ou pour des situations où le financement participatif est clairement inadapté, comme très petits prêts personnels ou pour la consommation.

Malgré le développement du système bancaire islamique, un certain nombre d'aspects sont ajoutés au dilemme des BI. Tout d'abord, beaucoup de gens ne comprennent pas la finance islamique, ce qui inclut à la fois les musulmans et non-musulmans. Deuxièmement, bien que la finance islamique a été en mesure de se développer rapidement dans les pays pétroliers riches du Moyen-Orient dans les années 1980, de nombreuses personnes, des entreprises et des gouvernements de la région continuent d'utiliser seulement les banques conventionnelles. D'autres problèmes incluent le manque de personnel qualifié approprié capable d'effectuer une analyse de crédit adéquate. Le système bancaire islamique a fait face à tant de défis depuis son origine. Quelques-uns sont très semblables à ceux de la finance conventionnelle, tandis que d'autres sont uniquement liées à la finance islamique. Les défis les plus importants sont dans les domaines suivants: les interprétations de la loi islamique, la réglementation, la supervision et l'harmonisation internationale, gestion des risques, l'innovation et la diversification financière et les ressources humaines. Cependant, tous ces défis peuvent être surmontés par un effort accru de coopération avec une meilleure compréhension des préoccupations de la loi islamique, le respect mutuel et les pratiques de collaboration.

### 3. Revue de la littérature sur la conformité avec les normes comptables

Il ya deux langues d'information financière qui sont principalement utilisées par les banques islamique, les normes AAOIFI et les IFRS. La conformité aux exigences de divulgation de ces deux références a été mesurée dans des recherches préalables. Bien qu'il ne semble pas exister beaucoup d'études antérieures sur le respect des normes comptables islamiques AAOIFI, il est possible de s'appuyer sur la littérature connexion à la conformité avec les normes IFRS. Dans ce qui suit nous allons présenter les résultats des recherches antérieures qui ont examiné explicitement la conformité avec les normes comptables. La section 1 met en évidence les conclusions antérieures concernant la conformité avec les normes IFRS. La section 2 met en évidence les conclusions quant à la conformité avec les normes AAOIFI.

#### 3.1. La conformité avec les normes comptables internationales IFRS

Abdelrahim, Hewaidy et Mostafa (1997) ont étudié le degré de conformité de 22 sociétés cotées dans la Bourse koweïtienne avec les normes IAS pour l'exercice 1995. L'étude examine trois normes qui se rapportent aux immobilisations: IAS 16, IAS 20 et IAS 23. Les données nécessaires à l'étude sont obtenues à partir d'un questionnaire, et des entretiens avec les responsables financiers et comptables. Les résultats de l'étude montrent que le degré de conformité avec les exigences de divulgation n'est pas uniforme et qu'aucune des entreprises n'est entièrement compatible avec toutes les exigences des trois normes.

Street et al. (1999) examinent empiriquement les politiques et les informations comptables d'un échantillon de 121 entreprises du monde entier qui prétend se conformer à IAS en 1996. Leur étude révèle la non-conformité significative avec IAS, et que le degré de conformité des entreprises aux normes IAS est mixte et sélective. Leurs résultats montrent que, alors que de nombreuses entreprises sont soucieuses de rechercher le statut international d'investissement qui vient avec l'adoption d'IAS, elles ne sont pas toujours prêtes à répondre à toutes les exigences et les obligations qui sont nécessaires pour le faire.

Tower et al. (1999) enquêtent sur le degré de conformité IAS en utilisant des entreprises de six pays de la région Asie-Pacifique: Australie, Hong Kong, Malaisie, Philippines, Singapour et la Thaïlande. Ils analysent les rapports annuels de 1997 des 10 sociétés cotées choisis au hasard dans chacun des six pays. Les auteurs utilisent deux indices de conformité : ratio 1 suppose que la non-divulgation signifie la non applicabilité et ratio 2 a une interprétation stricte et suppose que la non-divulgation signifie la non conformité. Les résultats montrent qu'il existe une disparité considérable entre les deux mesures de conformité, à savoir 90,68%

pour le ratio 1 et 42,2% pour le ratio 2. L'étude a également révélé que l'Australie a le plus haut niveau de conformité (ratio 1 = 94% et le ratio 2 = 54%) tandis que les Philippines a le plus faible niveau de conformité (ratio 1 = 88% et le ratio 2 = 28%).

Cairns (1999) se réfère à neuf catégories générales de présentation des états financiers des sociétés qui prétendent la conformité à la norme IAS même s'ils ne se conforment pas entièrement. Il classe 71 des 125 entreprises de l'échantillon dans autre catégorie que la catégorie « pleine conformité » et il conclut qu'il ya une non-conformité significative parmi les entreprises de l'échantillon.

Street et Bryant (2000) étudient le niveau global de la divulgation et le niveau de conformité des entreprises qui préparent leurs états financiers sur la base IAS en utilisant les rapports annuels de 82 entreprises pour l'année 1998. Leurs résultats signalent que le niveau global de conformité pour toutes les entreprises de l'échantillon est égal ou inférieure à 75% pour la plupart des normes examinées.

Ashbaugh et Pincus (2001) évaluent la conformité avec la norme IAS en utilisant des entreprises non-américaines qui adoptent les normes IAS au cours de la période 1990-1993. Les auteurs déterminent que les exigences françaises, suédoises et suisses diffèrent sensiblement des normes IAS et conclut que la précision des prévisions des résultats par les analystes s'améliore après les l'adoption des normes IFRS.

Glaum et Street (2003) s'enquêtent sur le niveau de conformité avec les normes comptables internationales (IAS) et principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR américains) pour les sociétés cotées sur Nouveau Marché de l'Allemagne en se basant sur un échantillon de 100 entreprises qui appliquent les IAS et 100 qui appliquent les normes US GAAP pour le année financière 2000. Leurs résultats indiquent que les niveaux conformité varient de 41,6% à 100%, avec une moyenne de 83,7%. Les analyses indiquent que Le niveau moyen de conformité est nettement plus faible pour les entreprises qui appliquent les IAS par rapport aux entreprises qui appliquent les normes US GAAP.

Une étude récente menée par Al-Shammari et al. (2008) examine l'étendue de respect des IFRS par les entreprises dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (Bahreïn, Oman, Koweït, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) sur la période de 1996-2002. Al-Shammari et al. (2008) analysent les états financiers de 137 l'entreprise en utilisant une liste de conformité pour 14 normes IAS<sup>1</sup>. Les résultats de l'étude montrent que les taux de

---

<sup>1</sup> Les normes IAS utilisées sont IAS 1, 10, 14, 16, 18, 21, 23, 24, 27, 28, 30, 32, 33 et 37.

conformité entre les entreprises et entre les pays du CCG varient significativement et qu'il y avait une augmentation en conformité avec le temps de 68% en 1996 à 82% en 2002.

Mutawaa et Hawaidy (2010) étudient empiriquement le degré de conformité de 48 entreprises cotées sur le Bourse du Koweït à la fin de 2006 avec les exigences de divulgation de 12 IAS<sup>2</sup>. En utilisant un indice de divulgation non pondérée, l'analyse des résultats révèle que les entreprises de l'échantillon ne se conforment pas entièrement aux normes IAS avec un taux moyen de conformité global de 70%.

Mazni et Marizah (2013) étudient la conformité avec les exigences de divulgation obligatoire prévus par les IFRS de 225 entreprises cotées en Malaisie en 2008. L'objectif principal de cette étude est de mesurer la conformité à l'aide de deux méthodes de mesurer, à savoir les méthodes dichotomiques et partielles. Les résultats montrent que la méthode dichotomique produit des scores de conformité globaux plus élevés que la méthode partielle parce que la première donne plus de poids aux normes avec plus d'articles d'information. Cette étude démontre l'importance de ne pas se fier uniquement à une méthode pour mesurer les scores de conformité.

Siyanbola et al (2014) examinent le degré de conformité dans la divulgation de la norme IAS 16 par les entreprises cotées sur la Bourse du Nigeria (NSE) pour les années 2002-2011. L'étude conclut que les entreprises nigérianes sont loin d'atteindre les exigences de divulgation des normes IFRS vu qu'ils ont un faible niveau de conformité avec la norme IAS 16.

Cette section présente les différentes études qui ont été menées pour déterminer le degré de conformité avec les normes comptables internationales. Certains concluent que les entreprises respectent ces normes tandis que d'autres concluent autrement.

### 3.2. Conformité avec les normes comptables de l'AAOIFI

Les normes comptables internationales sont considérées comme inappropriées pour les utilisateurs des banques islamiques ce qui nécessite l'utilisation des normes comptables qui sont spécialement adaptés aux besoins de l'islam, et pour les pays musulmans. Ainsi, l'organisme d'autorégulation privé AAOIFI a été établi afin de promulguer des normes comptables basées sur les préceptes de la loi islamique. Les déclarations de l'AAOIFI sont

---

<sup>2</sup> Les normes examinées étaient la norme IAS 1, 10, 14, 16, 18, 21, 23, 24, 27, 28, 32 et 34

destinées à servir les banques islamiques dans les différents pays dans lesquels elles opèrent<sup>3</sup>, mais à l'heure actuelle, l'AAOIFI n'a pas le pouvoir de faire respecter ses normes.

Cette section se concentrera sur les recherches antérieures qui ont étudié le niveau de conformité avec les normes comptables de l'AAOIFI. La majorité de ces recherches ont choisi les banques islamiques aux Bahreïn comme échantillon de leurs études.

Vinnicombe (2010) a mesuré la conformité des banques islamiques licencié et domicilié à Bahreïn avec les normes comptables de l'AAOIFI. Il a construit un indice de référence sur la base des éléments qui sont jugés les plus importants pour les utilisateurs des états financiers des banques islamiques et qui ont été obtenues grâce à une enquête de la littérature pertinente. Les résultats montrent des niveaux élevés de conformité pour la norme relative à la gouvernance des conseils de surveillance interne et le contrat Mourabaha islamique. En revanche, la conformité aux exigences de l'AAOIFI concernant l'impôt religieuse zakat et le contrat Moudaraba est relativement faible.

Vinnicombe (2012) dans son étude sur la conformité avec les normes comptables de l'AAOIFI des banques islamiques à Bahreïn, a constaté l'existence d'une certaine ambiguïté dans les rapports des banques islamiques. Pour cela il a développé deux indices de conformité, l'un en utilisant une " règle simple " et l'autre en utilisant une "règle dure", et un indice de discernabilité qui a été construit pour mesurer la fiabilité des tests de conformité. Les résultats de l'étude montrent que la norme sur l'impôt zakat a un faible niveau de conformité. En revanche, la conformité des produits financiers islamiques enregistrés sur l'actif du bilan est assez élevée. Et les comptes d'investissement non restrictifs ont montré le plus faible niveau de conformité des produits islamiques inclus dans l'indice.

Sarea (2012), dans sa recherche sur le niveau de conformité avec les normes comptables AAOIFI a réalisé un questionnaire pour évaluer les perceptions des comptables des banques islamiques à Bahreïn sur le niveau de conformité de ces banques aux normes comptables de l'AAOIFI. Les résultats de l'étude révèlent que 85% des répondants conviennent que leurs banques islamiques ont une grande conformité avec les normes comptables de l'AAOIFI. 5% des répondants croient que leurs banques islamiques ont modérée respect des normes comptables de l'AAOIFI. Les 10% restants des répondants conviennent que leurs banques islamiques ont une faible conformité avec la norme comptable de l'AAOIFI. Les résultats de

---

<sup>3</sup> Les normes de l'AAOIFI sont appliquées dans le Royaume de Bahreïn, Dubai International Financial Centre, la Jordanie, le Liban, le Qatar, le Soudan et la Syrie. Les autorités compétentes de l'Australie, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, le Royaume de l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud ont publié des lignes directrices qui sont fondés sur les normes et les déclarations de l'AAOIFI (AAOIFI, 20014).



l'étude révèlent également que généralement, la plupart des normes comptables AAOIFI présentent des scores similaires et un niveau élevé de conformité avec les normes comptables de l'AAOIFI. Cela est dû à la compatibilité avec la réglementation imposée par la Banque Centrale de Bahreïn (CBB).

Sarea et Hanefah (2013) s'enquêtent sur le niveau de conformité des banques islamiques de Bahreïn aux normes comptables de l'AAOIFI. En se basant sur la théorie de l'innovation et la diffusion, l'étude examine l'influence de l'avantage relatif, la compatibilité, la complexité, l'essayabilité et l'observabilité sur le niveau de conformité avec les normes comptables de l'AAOIFI. Les résultats indiquent que les banques islamiques de Bahreïn sont en pleine convergence avec les normes comptables de l'AAOIFI.

En plus de ces études qui portent sur les banques islamiques au Bahreïn, il ya quelques autres recherches qui s'intéressent à l'évaluation du niveau de conformité aux normes comptables AAOIFI par des banques islamiques dans d'autres régions du monde islamique comme l'Indonésie, le Bangladesh et la Jordanie.

Harahap (2003) dans sa recherche sur les pratiques de divulgation de la Banque Muamalat de l'Indonésie a analysé huit rapports annuels de cette banque et il a comparé entre les exigences de divulgation comptables prévues par la Banque centrale de l'Indonésie et les exigences prévus par les normes de l'AAOIFI. Il a constaté que la banque était conforme aux exigences de la Banque centrale de l'Indonésie à la place de l'AAOIFI. Basé sur ce résultat, Harahap (2003) a conclut que les normes de l'AAOIFI ne sont pas contraignantes, mais elles sont utilisées comme un guide pour les institutions financières islamiques.

Haniffa et Hudab (2002) dans leur étude sur les pratiques de divulgation des institutions financières islamiques ont indiqué que sur cinq banques islamiques étudiées, seulement deux banques avait adopté les normes AAOIFI. Ces deux banques qui suivent les normes AAOIFI étaient de Bahreïn, le pays d'origine de l'AAOIFI. Ils ont indiqué également qu'il y avait un certain nombre d'informations requises par l'AAOIFI qui sont manquants dans les états financiers des banques étudiés, bien qu'ils aient affirmé qu'ils avaient suivi strictement les normes AAOIFI dans la préparation de leurs états financiers.

Hossain (2012), dans son étude sur la conformité avec les exigences réglementaires prévues par la loi islamique dans la préparation des états financiers, a évalué la totalité des banques islamiques qui sont cotées sur le marché boursier de Bangladesh pour l'année 2010. Il a

constaté que le taux moyen de conformité est de 88,11 % pour tous les aspects requis dans les états financiers.

Ullah (2013) a étudié le niveau de conformité avec les directives de l'AAOIFI quant à la présentation générale dans les états financiers des banques islamiques figurant au Bangladesh. L'étude a examiné le rapport annuel de 7 sociétés bancaires islamiques en 2011. L'étude a révélé que ces banques se conforment en moyenne en 44,68 % avec les lignes directrices de l'AAOIF. L'écart-type du score total de la conformité est de 3,14 indiquant qu'il ya une différence importante entre les banques islamiques à cet égard.

#### **4. Méthodologie de la recherche**

##### **4.1. Sélection de l'échantillon**

Ce chapitre examine le degré de conformité avec les exigences de divulgation IFRS / AAOIFI de 39 banques islamiques dans GCC au cours de la période 2010-2014. Les données de recherche ont été recueillies à partir des rapports annuels (version anglaise), qui étaient disponibles sur les sites Web des banques.

##### **4.2. La construction de l'indice de la divulgation**

Cette étude utilise un indice de conformité auto-construit qui se concentre sur les éléments divulgués dans les états financiers et les notes. L'indice de divulgation construit désigne le degré ou le niveau de conformité avec les exigences de divulgation comptable par chacune des banques échantillonnées. Avec l'examen des rapports annuels, on peut noter qu'il existe deux groupes de banques. Le premier groupe contient les banques islamiques qui préparent leurs états financiers consolidés conformément aux Normes (IFRS) et le second groupe contient les banques islamiques qui préparent leurs états financiers consolidés conformément aux normes comptables émis par l'AAOIFI. Ainsi, la présente recherche porte sur deux indices de conformité de la divulgation; IFRS et AAOIFI.

L'indice IFRS repose d'abord sur tous les IFRS (44 normes). 20 normes ont été exclues pour des raisons différentes : ils ne sont pas applicables aux banques, ils ne sont pas applicables au contexte du CCG, ils ne sont pas applicables dans la période de l'étude. La liste définitive des IFRS est basée sur 24 normes. Pour l'indice IFRS, 339 divulgations obligatoires exigences sont collectées. Toutefois, l'indice AAOIFI est basé d'abord sur tous les FAS (26 normes). Un certain nombre de normes ne sont pas utilisés par la plupart des banques islamiques et ils sont

considérés non importants pour les utilisateurs des états financiers islamiques. Par conséquent, l'indice AAOIFI est composé des 6 normes les plus couramment utilisés. Pour ces 6 normes 87 articles ont été obtenus.

Pour la notation, chaque élément d'information sur la liste de contrôle a été attribué une valeur de 1 si il a été décrit dans le rapport annuel, 0 si l'article est applicable, mais n'a pas été divulgué et NA si il n'était pas applicable. L'indice de conformité de divulgation (ICD) pour chaque banque a été calculé comme un ratio du nombre total de divulgations requises divulgués par la banque pour le nombre total de divulgations applicables.

## 5. Résultats

Le tableau 1 présente l'analyse (moyenne, maximum et minimum) de l'indice de conformité pour toutes les banques islamiques et les deux sous-indices pour les banques utilisant les IFRS et AAOIFI, respectivement. Les résultats indiquent que le niveau moyen global de la conformité de la divulgation des banques islamiques dans les pays du CCG au cours de 2010-2014 est 73,4% avec un écart type de 6,4%. Le niveau de conformité le plus élevé est de 89,3% et le niveau de conformité le plus faible est de 55,9%. Le tableau 1 montre également le niveau de conformité de l'information pour les banques utilisant les IFRS et les banques utilisant les normes AAOIFI. Les résultats révèlent que le niveau moyen de conformité pour les banques utilisant les IFRS est de 74,6% avec 89,3% et 55,9% étant le niveau de conformité maximale et minimale, respectivement. D'autre part, les résultats révèlent également que le niveau de conformité pour les banques utilisant AAOIFI varie de 61,2% à 81,4% avec une moyenne de 72,7%. Enfin, le niveau de conformité avec IFRS est plus élevé que le niveau de conformité avec AAOIFI.

Tableau 1. l'indice de conformité de la divulgation et les sous indices

variable	n	moyenne	max	min
<b>ICD - toutes les banques islamiques</b>	161	73,403	89,286	55,882
<b>ICD -IFRS</b>	60	74,605	89,286	55,882
<b>ICD -AAOIFI</b>	101	72,688	81,356	61,194

Le tableau 2 montre le niveau de conformité de la divulgation moyenne au fil du temps et par pays. A partir de la partie A, le niveau moyen de conformité avec IFRS augmente au fil du temps, de 75,6% en 2010 à 76,7% en 2012, puis diminue à 71,3% en 2013. La partie B

indique une amélioration significative du niveau moyen de conformité avec AAOIFI, de 70,9% en 2010 à 73,1% en 2014.

Le tableau 2 montre également que le niveau de conformité de divulgation diffère entre les banques islamiques dans les pays du Golf. Les banques islamiques en UAE ont le plus haut niveau de conformité avec les normes IFRS sur toutes les années (77,6%). Le plus bas degré de conformité avec IFRS était dans l'Arabie Saoudite (73,4%) (Partie A). Pour la conformité avec AAOIFI, Oman est le pays qui a le plus bas respect des exigences de la divulgation de l'AAOIFI (65%). En outre, l'indice le plus élevé se trouve à Bahreïn (73,2%). Ce résultat peut être justifié par le fait que l'organisation de l'AAOIFI est établie dans le Royaume de Bahreïn et que la Banque centrale de Bahreïn exige que toutes les banques islamiques autorisées doivent se conformer aux normes de l'AAOIFI (partie B).

Tableau 2. Les indices de conformité au fil du temps et par pays

Partie A : indice IFRS

	<b>IFRS</b>	<b>Kuwait</b>	<b>Arabie Saoudite</b>	<b>UAE</b>
2010	75,559	79,948	73,350	76,315
2011	76,140	79,730	74,756	75,523
2012	76,644	73,360	75,952	80,967
2013	71,324	70,677	69,025	77,003
2014	73,261	70,241	74,040	78,130
<b>Total</b>	<b>74,605</b>	<b>73,715</b>	<b>73,356</b>	<b>77,636</b>

Partie B : indice AAOIFI

	<b>AAOIFI</b>	<b>Bahrain</b>	<b>Qatar</b>	<b>Oman</b>
2010	70,862	71,869	67,086	
2011	72,613	73,273	69,974	
2012	73,829	73,566	74,882	
2013	72,946	73,743	74,385	64,085
2014	73,069	73,639	74,501	65,930
<b>Total</b>	<b>72,688</b>	<b>73,223</b>	<b>72,166</b>	<b>65,007</b>

Le classement des niveaux de conformité par palier est présenté dans le tableau 3. La majorité des banques islamiques (86%) ont des indices de conformité entre (60-79)% qui est le même résultat pour les sous indices. En effet, 88% des banques islamiques qui utilisent les normes IFRS et 95% des banques qui utilisent les normes AAOIFI ont des indices de conformité entre (60-79)%. En outre, il existe 7% des banques islamiques IFRS qui sont conformes à moins de 59% des exigences de divulgation IFRS et il n'y a aucune banque islamique AAOIFI qui respecte moins de 59% des exigences de divulgation AAOIFI. Ceci

indique que toutes les banques qui utilisent les normes AAOIFI respectent plus de 60% des exigences comptables de l'AAOIFI. Enfin, 25% des IFRS-banques et seulement 5% des AAOIFI-banques respectent plus de 80% des exigences de IFRS et AAOIFI respectivement. Ce résultat peut être expliqué par le fait que les normes IFRS sont plus âgées en plus que de nombreuses banques islamiques sont expérimentées dans la préparation de leurs états financiers selon les normes IFRS.

En résumé, il n'y a aucune banques islamiques qui a un indice de divulgation inférieur à 50%, ce qui indique que la majorité des obligations de divulgation prévues par IFRS et AAOIFI sont adoptées par les banques islamiques. En outre, il n'y a aucune banque islamique qui a un indice supérieur à 89% qui montre qu'il n'y a aucune banque qui respecte pleinement toutes les informations comptables nécessaires.

Tableau 3. Répartition des niveaux de conformité

niveaux de conformité	Toutes les BI		Les BI qui utilisent IFRS		Les BI qui utilisent AAOIFI	
	N	%	N	%	N	%
<b>50-59</b>	4	2%	4	7%	0	0%
<b>60-69</b>	46	29%	12	20%	34	34%
<b>70-79</b>	91	57%	29	48%	62	61%
<b>80-89</b>	20	12%	15	25%	5	5%
<b>Totale</b>	161	100%	60	100%	101	100%

## 6. Conclusion

L'objectif de ce papier est de mesurer le degré de conformité des banques islamiques avec les exigences de divulgation prévus par les normes AAOIFI et IFRS. Nous avons utilisé un échantillon de 39 banques islamiques dans les six pays du Golfe durant la période 2010-2014.

En utilisant un indice de divulgation non pondérée, le niveau moyen global de la conformité des banques islamiques avec la divulgation comptable dans les six pays du Golfe pour toutes les années était de 73,4%. Le niveau de conformité avec les normes IFRS (74,6%) est plus élevé que le niveau de conformité avec les normes AAOIFI (72,7%). Le niveau de conformité diffère entre les différents pays de l'échantillon. Pour les normes IFRS, les banques

islamiques dans l’UAE atteint le niveau de conformité moyen le plus élevé (77,6%) et l’Arabie Saoudite représente le plus faible degré de conformité (73,4%). Pour la conformité avec les normes AAOIFI, Bahreïn a le niveau de conformité moyen le plus élevé (73,2%) et Oman est le pays avec le plus bas taux de conformité (65%). Il n’y a aucune banque islamique qui se conforment moins de 50%, ce qui indique que la majorité des exigences de divulgation des IFRS et AAOIFI sont adoptées par les banques islamiques. D’autre part, il n’y a aucune banque islamique qui respecte plus de 89% des exigences de divulgation ce qui prouve qu’il n’y a aucune banque qui respecte pleinement toutes les informations comptables exigées.

ملف صفاقس الدولي الرابع للمالية الإسلامية

## **Bibliographies**

Al-Shammari, B., Brown, P., et Tarca, A. (2008), An Investigation of Compliance with International Accounting Standards by Listed Companies in the Gulf Co-Operation Council Member States, *The International Journal of Accounting*, 43(4): 425-447.

Demir, V. et Bahadir, O. (2014), An investigation of compliance with International Financial Reporting Standards by listed companies in Turkey, *Accounting and Management Information Systems*, 13(1): 4-34.

Glaum, M., et Street, D. L. (2003), Compliance with disclosure requirements of Germany's New Market: IAS versus US GAAP, *Journal of International Financial Management and Accounting*, 14(1): 64-100.

Glaum, M., Schmidt, P., Street, D.L. et Vogel, S. (2013), Compliance with IFRS 3- and IAS 36-required disclosures across 17 European countries: company and country-level determinants, *Accounting and Business Research*, 43(3): 163-204.

Haniffa, R. et Hudaib, M. (2002), A Theoretical Framework for the Development of the Islamic Perspective of Accounting, *Accounting, Commerce and Finance: The Islamic Perspective Journal*, 6 (1/2): 1-71.

Harahap, S. S. (2003), The Disclosure of Islamic Values - Annual Report: The Analysis of Bank Muamalat Indonesia's Annual Report, *Managerial Finance*, 29(7), 70-89.

Juhmani, O. (2012), Factors Influencing the Extent of Corporate Compliance with IFRSs: Evidence from Companies Listed in Bahrain Stock Exchange, *Journal of International Business and Economics*, 12(2): 67-79.

Mutawaa, A.A., et Hawaidy, A.M. (2010), Disclosure level and compliance with IFRSs: An empirical investigation of Kuwaiti companies. *International Business and Economics Research Journal*, 9(5), 33-50.

Sarea, A.M. (2012), The Level of Compliance with AAOIFI Accounting Standards: Evidence from Bahrain, *International Management Review*, 8 (2).

Sarea, A.M. et Hanefah M.M. (2013), Adoption of AAOIFI accounting standards by Islamic banks of Bahrain, *Journal of Financial Reporting and Accounting*, 11(2):131-142.

Street, D.L. et Bryant, S. M. (2000), Disclosure level and compliance with IASs: A comparison of companies with and without U.S. listings and filings, *The International Journal of Accounting*, 35(3): 305-329.

Street, D.L., Gray, S.J. et Bryant, S.M. (1999), Acceptance and observance of international accounting standards: An empirical study of companies claiming to comply with IASs, *The International Journal of Accounting*, 34(1): 11-48.

Tower, G., Hancock, P. et Taplin, R. (1999), A regional study of listed companies' compliance with international accounting standards, *Accounting Forum*, 3(3): 293-305.

Vinnicombe, T. (2010), AAOIFI reporting standards: Measuring compliance, *Advances in International Accounting*, 26: 55-65.

Vinnicombe, T. (2012), A study of compliance with AAOIFI accounting standards by Islamic banks in Bahrain, *Journal of Islamic Accounting and Business Research*, 3(2): 78-98.

ملف صفاقس الدولي الرابع للمالية الإسلامية